MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT NUMÉRO 06-102

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

1.- Lors d'une séance tenue le 4 avril 2023, le conseil a adopté le projet de règlement intitulé : "***RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT NUMÉRO 06-102***". Le projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire

2.- Conformément à la loi, une assemblée de consultation se tiendra le 1er mai 2023 à 19h00 à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville située au 118, avenue des Cèdres, à Brigham. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil et un membre du personnel expliqueront le projet de règlement et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3.- Le premier projet de Règlement numéro 2023-01 modifiant le Règlement sur le lotissement numéro 06-102 vise à ajouter à son article 38 des spécifications quant à la dimension des terrains de la zone A-42, soit concernant leurs superficies, leurs frontages et leurs profondeurs. La zone A-42 est identifiée au croquis ci-bas. Elle est en partie bordée au Nord par une voie ferrée, au Sud par la rivière Yamaska et traversée par le chemin Hallé Ouest.

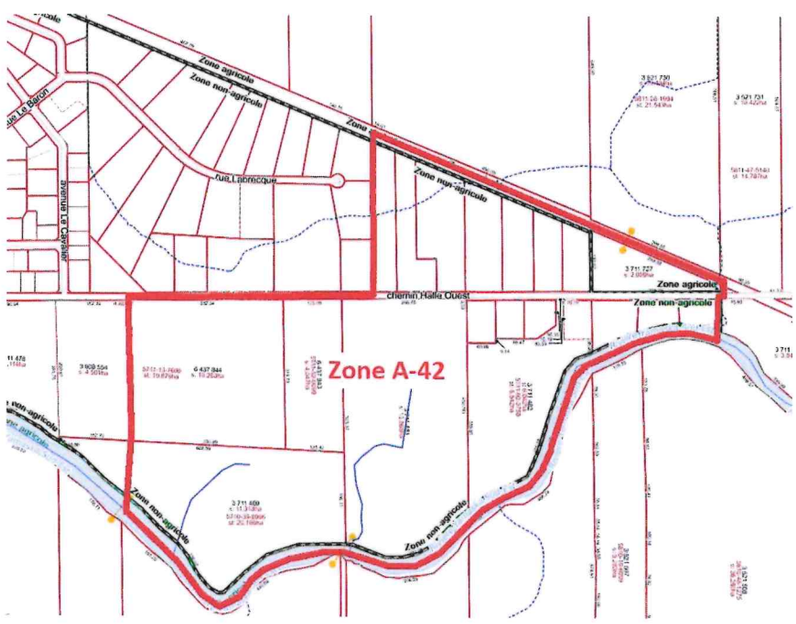

4. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 118, avenue des Cèdres à Brigham aux heures habituelles de bureau, et affichée sur le site Internet de la Municipalité. Une copie du projet de règlement peut également être obtenue gratuitement.

Donné à Brigham, ce 19 avril 2023.

Me Pierre Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier